

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 avril 2015

Délibération n° 2015 - 15/04/2015 - 2

Rapport annuel de performance 2014

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

prend acte de la communication du rapport annuel de performance 2014.



Dijon, le 15 avril 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement